Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260328-DEL_2026_33-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six, le 28 Mars à 10 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :
Régis KERDELHUÉ, Annie RAMIREZ, Robert HENAULT, Marie-Claire DECROIX, François VERGNON, Céline BOSSEUR DIT TOBY, Louis MEDICA, Nathalie LE FOLL, Alexandre SAHAL, Anne-Laure MORGON, Walter PAULMIER, Emmanuelle CHIFFOLEAU, Judickael PINARD, Françoise GILVESTRE, Gérald TOUCOURT, Delphine BRIAND, Clément MACHETEL, Dominique LOUIS, Sandrine TURLURE, Christian FAUCHEUR, Cécile BERGER, Jean-René LE PIQUET, Capucine FALOURD, Franck LÉNA, Catherine CORFMAT, Bernard BASTIER, Véronique COLIN, Loïc BARDIN, Virginie HEUSSNER, Solen LE GAL, Patrice JACQUEMINOT, Laëtitia MÉLOIS

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Fabienne RICHAUD a donné procuration à Annie RAMIREZ

Secrétaire : Mme Capucine FALOURD

Date de la convocation	24 Mars 2026
Date de l'affichage	24 Mars 2026
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	32
Nombre de votants	33

2026_33 Installation des conseillers municipaux et communautaires
Rapporteur : J. Daniel

Conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le doyen d'âge des membres présents du conseil municipal doit prendre la présidence de l'assemblée.

Louis MEDICA, doyen d'âge, est donc désigné pour remplir ces fonctions.

Le Président propose la plus jeune élue, Capucine FALOURD, du nouveau conseil en qualité de secrétaire conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Il effectue l'appel nominal des conseillers élus suite à l'élection du 22 mars 2026 (par ordre alphabétique).

Puis, il donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections.

- La liste conduite par Monsieur Régis KERDELHUÉ tête de liste « **Pour Guidel** », a recueilli 3056 voix soit 45.17 % des suffrages exprimés et a obtenu 24 sièges au Conseil Municipal et 3 sièges au Conseil Communautaire.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260328-DEL_2026_33-DE

Sont élus au Conseil Municipal :
- Régis KERDELHUÉ
- Annie RAMIREZ
- Robert HENAULT
- Marie-Claire DECROIX
- François VERGNON
- Céline BOSSEUR DIT TOBY
- Louis MEDICA
- Nathalie LE FOLL
- Alexandre SAHAL
- Anne-Laure MORGON
- Walter PAULMIER
- Emmanuelle CHIFFOLEAU
- Judikael PINARD
- Françoise GILVESTRE
- Gérald TOUCOURT
- Delphine BRIAND
- Clément MACHETEL
- Fabienne RICHAUD
- Dominique LOUIS
- Sandrine TURLURE
- Christian FAUCHEUR
- Cécile BERGER
- Jean-René LE PIQUET
- Capucine FALOURD

Sont élus au Conseil Communautaire :
- Régis KERDELHUÉ
- Annie RAMIREZ
- Robert HENAULT

➢ La liste conduite par Franck LÉNA, tête de liste **« Guidel Cap Ensemble »**, a recueilli 2552 voix soit 37.72% des suffrages et a obtenu 6 sièges au Conseil Municipal et 1 siège au Conseil Communautaire.

Sont élus au Conseil Municipal :
- Franck LÉNA
- Catherine CORFMAT
- Bernard BASTIER
- Véronique COLIN
- Loïc BARDIN
- Virginie HEUSSNER

Est élu au Conseil Communautaire :
- Franck LÉNA

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260328-DEL_2026_33-DE

➢ La liste conduite par Solen LE GAL, tête de liste « **Vivons Guidel** », a recueilli 1158 voix soit 17.11 % des suffrages et a obtenu 3 sièges au Conseil Municipal.

Sont élus au Conseil Municipal :

- Solen LE GAL
- Patrice JACQUEMINOT
- Laëtitia MÉLOIS

Le Président déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 22 Mars 2026.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 30 Mars 2026
Le Maire,
Régis KERDELHUÉ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.